



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

IEN A

Avignon, le 18 mai 2012

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les directeurs d'école

s/c de Mesdames et Messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : avenant 2012-2013 au projet d'école 2010-2013.

Dossier suivi par
Christophe MARQUIER
Téléphone
04.90.27.76.69
Fax
04.90.82.96.18
Mél.
ce.avignon-adjointia
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

La réussite de chaque élève est la priorité du système éducatif. Dans le premier degré, elle passe par la maîtrise des apprentissages fondamentaux en référence au socle commun des connaissances et compétences. L'analyse des résultats des élèves doit être le point de départ de la démarche d'élaboration du projet d'école et de sa nécessaire réactualisation. Chaque équipe d'école, animée par le directeur ou la directrice, identifiera le niveau de compétence acquis par chaque élève à l'issue de l'école maternelle ainsi qu'aux paliers 1 et 2 pour la maîtrise du socle commun à l'école élémentaire. Cette réflexion doit également prendre en compte les résultats observés lors des évaluations nationales CE1 et CM2.

Le projet d'école constitue un cadre privilégié pour proposer des réponses aux besoins identifiés des élèves. Il prévoit les dispositifs par lesquels l'équipe pédagogique adapte l'enseignement à la diversité des élèves et suit leurs parcours individuels, dans la perspective pluriannuelle instituée par les cycles pédagogiques. Dans tous les cas, la différenciation n'a pas pour objet de réduire les exigences en termes de connaissances ou de compétences, mais au contraire de diversifier les parcours et les procédures d'apprentissage. Les choix opérés prennent sens dans le **projet d'école** qui regroupe les principaux axes de travail retenus. Ils doivent permettre de définir localement et solidairement, dans le respect des programmes, les stratégies les mieux appropriées.

A partir d'un bilan de la première année de mise en application du projet 2010-2013, l'avenant 2012-2013 reprendra les objectifs du projet initial en les développant et/ou les infléchissant pour encore mieux répondre aux besoins des élèves avec ambition, mais aussi réalisme et pragmatisme. L'avenant intégrera obligatoirement un volet décrivant les diverses modalités d'aide individualisée aux élèves rencontrant des difficultés dans les apprentissages ainsi que leurs articulations (dans la classe, au niveau du cycle, au cours des 60 heures d'aide personnalisée, dans le cadre du RASED et des postes ressources pour le traitement de la difficulté scolaire à l'école, lors des stages de remise à niveau, dans le cadre de l'accompagnement éducatif).



Quelles que soient les entrées thématiques choisies, il conviendra de veiller à ce qu'elles contribuent à la construction de la **maîtrise de la langue orale et écrite, de la lecture et de l'écriture**.

Pour la rédaction de cet avenant, je vous invite à vous référer à **l'annexe 1** qui présente un cahier des charges des éléments qui doivent y figurer.

2/2

L'annexe 2 identifie divers volets qui peuvent ou doivent être présents dans un projet d'école. Comme l'an passé, un volet culturel et un volet EPS seront obligatoirement décrits dans l'avenant.

L'annexe 3 présente les actions pouvant bénéficier d'un financement complémentaire éducation nationale et une fiche standardisée de présentation.

Vous élaborerez en équipe pédagogique l'avenant 2012-2013 au projet d'école. **Après avis du conseil d'école, vous transmettez, avant le 30 septembre 2012, 2 exemplaires du projet à l'IEN de circonscription. Pour le volet EPS, le délai est fixé par les circonscriptions.**

Ce travail qui doit mobiliser toute la communauté éducative de votre école sera un levier puissant de la réussite scolaire de chaque élève.

Signé

Bernard LELOUCH

P.J : **Annexe 1** : cahier des charges pour la rédaction de l'avenant 2012-2013 au projet d'école
 Annexe 2 : les volets spécifiques du projet d'école
 Annexe 3 : les actions à financement complémentaire éducation nationale
 Annexe 4 : fiche normalisée de besoins

AVENANT 2012-2013 AU PROJET D'ECOLE 2010-2013

Présentation du dossier

Le dossier, de présentation libre, sauf indications particulières de l'IEN de circonscription, comportera au moins les éléments suivants :

- Un bilan de la première année de mise en œuvre intégrant une analyse des résultats des élèves à partir du choix de quelques indicateurs significatifs (compétences de fin d'école maternelle, paliers 1 et 2 de maîtrise du socle commun, résultats aux évaluations nationales CE1 et CM2, résultats aux évaluations académiques langues vivantes, ...),
- Un rappel très synthétique des éléments du diagnostic partagé et de la (ou des) priorité(s) choisie(s) en 2011 pour la période 2011-2012,
- Un programme d'actions pédagogiques et éducatives explicitant la mise en œuvre des priorités retenues (des volets spécifiques doivent être obligatoirement présents : cf Annexe 2),
- Une description des modalités d'évaluation du projet (en particulier, un rappel des indicateurs qui serviront à évaluer et mesurer les résultats obtenus au terme des 3 ans du projet initial),
- Eventuellement une annexe technique complémentaire pour présenter des éléments réglementairement présents dans le projet d'école, si ce n'est déjà fait dans le plan d'actions (volet EPS, sorties scolaires régulières, sorties scolaires avec nuitées, modalités d'intégration de la CLIS dans l'école,...)

Les avenants 2012-2013 au projet d'école 2010-2013 sont transmis pour avis en double exemplaire à l'IEN avant le 30 septembre 2012.

AVENANT AU PROJET INITIAL FICHE ACTION

Cette fiche type est à utiliser pour présenter les axes et les actions adoptées postérieurement à la rédaction initiale du projet d'école.

AXE PRIORITAIRE :

ACTION (S) :

ECHEANCIER :

**Rappel de l'objectif
Prioritaire en fonction des
constats faits au cours de
l'année**

**Effets attendus de cette
action supplémentaire sur
les apprentissages des
élèves**

**Pour qui ?
(pour quels élèves
spécifiquement)**

**Pour quoi faire ?
(projet ou action)**

**Quoi ?
(compétence visée)**

**Comment ?
(modalités d'organisation)**

**Quand ?
(calendrier ou emploi du
temps précis)**

**Avec qui ?
(échanges de service,
décloisonnements,
intervenants...)**

**Les indicateurs retenus
pour l'évaluation des
acquis des élèves établis
au regard des choix
antérieurs**

ANNEXE 2

AVENANT 2012-2013 au PROJET D'ECOLE 2010-2013

Le projet d'école et ses volets

Le cœur du projet se déroule dans la classe et se fonde sur l'action que déploie chaque maître pour faire réussir chacun de ses élèves. Cette action s'intègre à des stratégies collectives qui peuvent s'explicitier dans différents volets du projet :

Volet « réussite pour tous »

Tout élève rencontrant des difficultés dans ses apprentissages doit se voir offrir par l'enseignant de sa classe et l'équipe pédagogique de l'école une réponse pour l'aider à les surmonter. Ce volet du projet d'école formalise les modalités de repérage des élèves devant bénéficier d'une attention particulière, l'ensemble des dispositifs d'aides mis en place dans l'école dans le cadre des PPRE (aide du maître de la classe, aide du RASED, aide personnalisée dans le cadre des 60h, aide dans le cadre des stages de remise à niveau, accompagnement éducatif, aides périscolaires dans le cadre des dispositifs CLAS, ERE,.....) ainsi qu'une présentation des outils retenus pour évaluer l'ensemble.

Dans les écoles où sont implantés des postes E « ressources pour le traitement de la difficulté scolaire », l'articulation des aides spécialisées avec les autres dispositifs d'aide et les modalités de leur mise en œuvre devront être inscrites explicitement dans le projet d'école.

Volet culturel

L'éducation artistique et culturelle, relancée par une circulaire du 3 janvier 2005 (BO n°5 du 3 février 2005) et par la circulaire 2007-022 du 22 janvier 2007 (BO n°5 du 1^{er} février 2007), s'adresse à tous les élèves. Elle s'appuie sur les enseignements artistiques, qu'elle prolonge et enrichit par un ensemble d'actions et de projets réalisés le plus souvent en partenariat avec des acteurs culturels extérieurs (ateliers de pratiques artistiques et culturelles, classes à projet artistique et culturel, action éducative innovante artistique et culturelle). C'est tout cet ensemble qui a vocation à constituer le volet culturel du projet d'école.

C'est dans ce cadre que vous pouvez être conduits à présenter des actions à financements complémentaires qui peuvent prendre 3 formes :

- **Classe à projet artistique et culturel** (voir annexe 3)
- **Atelier de pratique artistique et culturel** (voir annexe 3)

Enfin dans le cadre de l'éducation à l'environnement, les actions à financements complémentaires peuvent prendre une forme :

- **Action « A l'Ecole de la Forêt »**. Un imprimé spécifique est à retirer auprès de l'IEN d'Apt, chargé de la coordination départementale du dossier (tél 04.90.74.45.29).

Volet TICE

Le volet numérique TICE du projet d'école explicite les objectifs visés et les moyens mobilisés pour développer les usages des TICE par les élèves au cours des apprentissages, à tous les niveaux et dans tous les champs disciplinaires.

Volet EPS

Les **modalités d'élaboration du volet EPS** du projet d'école sont disponibles dans un dossier construit par l'équipe départementale EPS, dossier accessible sur le site Internet de la Direction Académique de Vaucluse.

Il se compose de 2 parties :

- Des éléments d'information générale susceptibles de vous aider à arrêter vos choix en matière de programmation.
- Un ensemble de fiches techniques (« programmation de classe » et « fiches-actions ») : ces 2 documents seront renseignés obligatoirement en cas de recours à un intervenant.

J'attire votre attention sur l'importance de l'existence d'un véritable projet, du respect de sa méthodologie (contraintes, ressources,...) ainsi que sur le caractère exceptionnel que revêt le recours à une intervention extérieure (cf. « Mémento départemental des directives pour l'organisation de l'EPS »).

Concernant les actions du projet pour lesquelles vous sollicitez l'**appui d'un intervenant** :

- Les « fiches action », dont l'envoi est demandé en double exemplaire, constituent le projet minimum, garant du respect des textes officiels et de la mission de service public. Ce document revêt un caractère de nature contractuelle et lie les différentes personnes amenées à intervenir sur le projet. Chaque module sera détaillé et devra clairement mettre en évidence ce qu'apporte cette aide supplémentaire dans les domaines de la sécurité, de l'organisation pédagogique, des connaissances et des apports techniques.
- **Pour les activités aquatiques, dans un souci d'allègement des démarches administratives, une procédure spécifique est mise en place. Il convient de vous rapprocher du conseiller pédagogique EPS de votre circonscription.**
- Au delà de leur qualification réglementaire, les intervenants ne peuvent être agréés que dans le cadre d'un projet : **l'action débutera seulement après mon autorisation** (IEN pour ordre).

Rappels :

- Au cycle 2 notamment, le recours aux intervenants n'est possible qu'en fonction de la nature du projet (APS à encadrement renforcé, caractère occasionnel de l'action, durée limitée, sorties scolaires) ; au cycle 1, cette éventualité doit demeurer exceptionnelle.
- Ce n'est qu'au cycle 3 qu'il est possible d'avoir recours à des intervenants « réguliers » (à l'année). Dès la rentrée, les enseignants, (sur la base de leur programmation de classe), disposent de 2 semaines pour élaborer, en concertation, le contenu des modules co-animés de chaque trimestre. Il va de soi qu'il n'y aura aucune intervention dans les classes, de la part des intervenants extérieurs, pendant ces temps de concertation.

Le sport scolaire a pour objectif de proposer et de développer, pour les élèves volontaires, la pratique d'activités sportives, en complément de l'EPS, ainsi que l'apprentissage de la vie associative. L'USEP en est le partenaire privilégié et il convient en conséquence de donner toute sa place au projet associatif de l'USEP dans le volet éducatif du projet d'école

Volet éducatif et partenarial

Le projet d'école, dans son **volet éducatif**, doit également s'articuler avec les dispositifs contractuels existants auxquels l'école est associée : Equipes de Réussite Educative (ERE du plan de cohésion sociale), aménagement du temps de l'enfant, contrat de ville, contrat éducatif local (CEL), contrat local d'accompagnement scolaire (CLAS), actions périscolaires financées par des indemnités péri-éducatives, etc....

Les écoles en réseau ambition réussite (RAR) et en réseau de réussite scolaire (RRS) peuvent mettre en place un dispositif d'accompagnement éducatif (aide au travail scolaire, pratique sportive, pratique artistique et culturelle, langue vivante).

Lors de l'élaboration de tous ces projets éducatifs, il convient d'être particulièrement attentif à la question centrale de l'équilibre du temps de l'enfant.

Volet formation

Ce volet du projet d'école explicite les besoins en formation de l'équipe pédagogique pour réaliser au mieux les objectifs du projet d'école.

Le projet d'école et les actions à financements complémentaires « Education Nationale »

Les actions inscrites au projet d'école mobilisent essentiellement et prioritairement les crédits attribués par la commune pour le fonctionnement des écoles. Ce doit être la règle générale. Cependant, en vue de **favoriser le développement de l'innovation pédagogique et le partenariat dans le domaine culturel et dans celui de l'éducation à l'environnement et au développement durable**, le Ministère de l'Education Nationale propose de co-financer certaines actions inscrites dans les projets d'école. De tels crédits complémentaires ne peuvent en aucun cas se substituer aux crédits ordinaires de fonctionnement et aux obligations normales des communes.

Il convient de ne pas multiplier le nombre des demandes et de présenter des projets en parfaite cohérence avec les priorités retenues dans le projet d'école. **Les actions devront avoir un caractère innovant et/ou s'inscrire dans le cadre d'un partenariat culturel ou dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable.** L'inscription des actions dans ce cadre précis est une **condition nécessaire** pour que soit examinée une demande de financement complémentaire.

Chaque action présentée pour une demande de financement complémentaire sera brièvement décrite dans un document dont la première page sera constituée du bordereau de transmission (voir ci-dessous page 2) et la dernière de la « fiche de besoins normalisée » (voir annexe 4)

I-CREDITS ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET ACTION CULTURELLE

Concernant les **enseignements artistiques et l'action culturelle**, je vous invite à relire la circulaire 2005-014 du 3 janvier 2005 (BO n°5 du 3 février 2005) et la circulaire 2007-022 du 22 janvier 2007 (BO n°5 du 1^{er} février 2007). C'est dans ce cadre que vous pouvez être conduits à présenter des actions à financements complémentaires qui peuvent prendre 3 formes :

- **Classe à projet artistique et culturel** (prendre obligatoirement contact avec le conseiller pédagogique spécialisé et lui demander l'imprimé départemental spécifique). Financement de 600€ à 900€.
- **Atelier de pratique artistique et culturelle** (prendre obligatoirement contact avec le conseiller pédagogique spécialisé et lui demander l'imprimé académique spécifique). Co-financement DRAC/Education Nationale de 2 fois 1100€ maximum.

II- CREDITS EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de l'éducation à l'environnement, les actions à financements complémentaires peuvent prendre 2 formes :

- **Action « A l'Ecole de la Forêt »**. Un imprimé spécifique est à retirer auprès de l'IEN d'Apt, chargé de la coordination départementale du dossier (tél 04.90.74.45.29)

BORDEREAU DE TRANSMISSION D'UNE ACTION A FINANCEMENT SPECIFIQUE

(à coller sur une chemise A4 contenant l'action pour laquelle le financement est demandé)

CIRCONSCRIPTION :

COMMUNE :

ECOLE N°RNE : 084.....Nom et
Adresse :

Téléphone :Adresse
électronique :

I-TITRE DE L'ACTION :

II-AXES PRIORITAIRES DU PROJET D'ECOLE (rappel)

AXE 1		(*)
AXE 2		(*)
AXE 3		(*)

(*) mettre une croix pour indiquer à quel(s) axe(s) se réfère l'action présentée

III-TYPE D'ACTION

- Action éducative innovante culturelle
- Action éducative innovante EEDD
- Classe à PAC
- Action « A l'école de la forêt »
- Atelier de Pratiques Artistiques

IV-RANG DE L'ACTION :

Cette action est présentée au rang n°..... sur.....actions présentées par l'école pour un financement complémentaire.

V-RESUME DE LA DEMANDE :

Budget global de l'action (en €) :€...	Financement Mairie : € Financement associations : €	Financement complémentaire demandé à l'Education Nationale (en €)	Heures supplémentaires Intervenants Extérieurs demandées (en heures)
Participation demandée à l'Education Nationale			
Dotation accordée (ne pas remplir ; partie réservée à l'Inspection Académique)			

VI-AVIS DE L'EN

--

ANNEXE 4 bis DIRECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE	FICHE DE BESOINS NORMALISEE pour un financement complémentaire d'actions réalisées dans le cadre des ECLAIR et RRS			Année scolaire 2012-2013 (janvier à juin 2013)
Circonscription =	ECLAIR ou RRS =			
N° RNE de l'école = 0840	Commune =	Nom de l'école =	Téléphone = Mél =	
INTITULE DE L'ACTION =				
Type de dépense	Description de chaque demande		coût partiel	Total demandé
Dépenses de fonctionnement hors TICE (matériel, sorties exceptionnelles,...) <i>Globaliser par catégorie de matériel</i>	- - -		- € - € - €	€
Dépenses de fonctionnement TICE (périphériques, logiciels, cédéroms,...) <i>Identifier avec précision chaque demande</i>	- - -		- € - € - €	€
Dépense en heures supplémentaires intervenants extérieurs <i>Indiquer le nom des intervenants extérieurs et à côté le volume d'heures supplémentaires demandées</i>	- - -		- h - h - h	h

VOLET

EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

DU PROJET D'ECOLE

Année scolaire 2012-2013

AIDE A LA CONCEPTION DES PROJETS

- Ce dossier est complété par des pistes disponibles sur le site de la Direction académique de Vaucluse : <http://pedagogie.ia84.ac-aix-marseille.fr> onglet EDD

Sommaire :

- L'éducation au développement durable en Vaucluse
- Fiche action – projet EDD à joindre aux dossiers
- Programmation de classe
- Programmation de cycle
- Projet d'intervention

L'Éducation à l'environnement pour un développement durable en Vaucluse

«L'éducation à l'environnement pour un développement durable doit être une composante importante de la formation initiale des élèves, dès leur plus jeune âge et tout le long de leur scolarité, pour leur permettre d'acquérir des connaissances et des méthodes nécessaires pour se situer dans leur environnement et y agir de manière responsable.» (circulaire n°2004-110 du 8 juillet 2004)

L'environnement peut être défini comme «l'ensemble à un moment donné des aspects physiques, chimiques, biologiques et des facteurs sociaux et économiques susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme, sur les êtres vivants et les activités humaines» (circulaire n°77-300 du 29 août 1977)

Compte tenu de l'âge des élèves de l'école primaire, la priorité sera accordée à l'éducation à la composante environnementale prise dans un sens large comme l'y invite la définition ci-dessus. Cependant l'enseignant gardera à l'esprit que le concept de développement durable a pour objet d'aboutir à un développement dont on dit souvent qu'il repose sur trois piliers :

- *économiquement viable (satisfaction des besoins d'une génération) ;*
- *socialement équitable (solidarité entre les sociétés) ;*
- *écologiquement reproductible.*

Ce concept conduit à prendre en compte trois perspectives :

- *la dimension spatiale et temporelle ;*
- *l'analyse scientifique ;*
- *la citoyenneté.*

L'objectif de cet apprentissage sur les trois cycles est d'aboutir en fin du cycle 3 à une approche du concept de développement durable en s'appuyant sur les enseignements disciplinaires (histoire, géographie, sciences expérimentales et technologie) et sur le domaine transversal de l'éducation civique. La rigueur du travail réalisé à l'école pourra ainsi se démarquer nettement des " messages catastrophistes " ou militants souvent véhiculés par les media, et permettre aux élèves d'amorcer une réflexion personnelle amenant à moduler certaines idées reçues. Dans une certaine mesure, les gestes citoyens pourront aussi mieux s'appuyer sur la connaissance des faits, et pas seulement sur leur perception affective. »

Ce cadre réglementaire est complété par le souci d'une démarche locale qualitative. Le territoire de Vaucluse est très riche et la démarche éco citoyenne trouve un sens particulier au cœur d'un parc naturel, de deux réserves de Biosphère et dans la dynamique éducative de projets portés par l'ONF, l'OCCE et la CPIE. Les actions de ces partenariats sont permises par un engagement financier fondamental du Conseil Régional de Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Education nationale.

Les projets annuels

Vous recevrez dans les écoles les documents supports dédiés aux projets à vocation d'Education à l'environnement pour un développement durable selon des logiques de territoire essentielles : le bois, l'eau, le développement raisonné...

- Parc Naturel Régional du Luberon
- SMAEV
- A l'école du Canal (CPIE)

Les dossiers A l'école de la Forêt (ONF et OCCE) doivent être demandés à l'Inspection d'Apt (ce.ien.apt@ac-aix-marseille.fr) ou à l'OCCE (ad84@occe.coop). Ils doivent être également accompagnés d'une demande de financement Education nationale via la fiche de besoins dans le cadre d'un AEI.

Les outils

Pour les actions proposées par le Parc Naturel Régional du Luberon, vous trouverez sur le site de l'Inspection académique des outils pédagogiques qui vous permettront d'identifier les compétences prioritaires au regard des programmes et du Socle Commun de connaissances et de compétences (http://www.ac-aix-marseille.fr/wacam/jcms/c_144615/edd). Vous trouverez également, avec ce lien des éléments de progressions concernant les quatre thématiques de l'Education au Développement Durable.

Vous devrez également joindre à tout projet la fiche pédagogique et également téléchargeable sur le site de l'Inspection académique.

Si vous sollicitez un intervenant extérieur régulier (plus d'une séance) vous devez utiliser le document « projet d'intervention » et le transmettre séparément de votre projet.

Afin d'en faciliter l'usage, les documents joints pourront être téléchargés en format .doc et utilisés sans modification de la trame.

Rappel de l'échéancier pour l'ensemble des projets

	Retour vers les inspections de circonscription pour avis de l'IEN	Envoi à la circonscription d'Apt	Transmission aux les partenaires
Centralisation des fiches d'inscriptions dans les circonscriptions et validation en fonction de <ul style="list-style-type: none"> • la cohérence avec les programmes • la cohérence avec le projet d'école • le filtrage du consumérisme et le nombre d'heures d'intervention par élève 	22 JUIN 2012	ENTRE LE 2 ET LE 6 JUILLET 2012	
Transmission des inscriptions <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des projets et discussion des éventuels refus • Saisie des inscriptions sur la base de données fournies • Validation des projets en fonction des objectifs 			ENTRE LE 9 ET LE 13 JUILLET 2012

Les projets doivent parvenir en double exemplaire à la circonscription d'APT pour le 6 juillet 2011 au plus tard.

Commune :

Ecole :

Classe :

Enseignant :

FICHE ACTION – PROJET EDD

Fiche type à utiliser pour présenter votre projet et à joindre **obligatoirement** à votre dossier

Descriptif du projet au regard du projet d'école :

ACTIONS PREVUES EN CLASSE EN COMPLEMENT :

Compétences ciblées	Français :
	Mathématiques :
	Sciences :
	Compétences 6 et 7 du SCC
	Compétence 5 du SCC
Pour quoi faire ? Effets attendus de cette action sur les apprentissages des élèves	
Quoi ? Contenus et démarche	
Quand ? Calendrier envisagé	
Les indicateurs retenus pour évaluer les actions du projet	

*Encadrer en rouge les
activités
avec intervenants
extérieurs*

Ecole :

Nom de

l'enseignant:

**PROGRAMMATION DE CLASSE EN
EDUCATION AU DEVELOPPEMENT
DURABLE**

1 fiche par classe
à envoyer le 22 juin 2012 au plus tard

THEMATIQUES	BIODIVERSITE	EVOLUTION DES PAYSAGES	GESTION DES ENVIRONNEMENTS	REDUIRE – REUTILISER - RECYCLER
PROJETS ou TEMPS FORTS				

Textes de référence :

La circulaire du 29 mars 2007, parue au [BO n°14 du 5 avril 2007](#), relative à la **seconde phase de généralisation de l'éducation au développement durable (EDD)**

Outils d'aide à télécharger sur le site de la Direction académique : http://www.ac-aix-marseille.fr/wacam/jcms/c_144615/edd

Circonscription de ANNEE SCOLAIRE : **ECOLE** : **VILLE** :

Une croix par case permet de rendre compte des décisions prises par le conseil de cycle.

PROGRAMMATION EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE _____ (=C1, C2, C3 : 1 fiche par cycle)

	CLASSE 1 niveau :	CLASSE 2 niveau :	CLASSE 3 niveau :	CLASSE 4 niveau :	CLASSE 5 niveau :
BIODIVERSITE					
EVOLUTION DES PAYSAGES					
GESTION DES ENVIRONNEMENTS					
REDUIRE – REUTILISER – RECYCLER					

IDENTIFICATION DES QUALIFICATIONS ET GESTION DES INTERVENANTS

(prendre appui sur la circulaire départementale concernant les intervenants extérieurs)

Activités supports	Type d'intervention	Domaine d'enseignement	Qualification	DOCUMENT NECESSAIRE	Agrément	Avis directeur	Information IEN de circonscription	Accord IEN de circonscription	IEN chargé de mission	Agrément IA
Education au développement durable	Ponctuelle	Action culturelle	« être en activité professionnelle repérée le Parc Naturel du Lubéron ou A l'Ecole de la Forêt »	« projet d'intervention »	X	X	X			
	Régulière							X	X	X

DIRECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE CIRCONSCRIPTION DE	PROJET D'INTERVENTION EN Education au développement durable	ANNEE SCOLAIRE : 2012-2013
---	---	----------------------------

ACTION INTERNE DU PROJET D'ECOLE SOLLICITANT L'AIDE TECHNIQUE

D'INTERVENANT (S) EXTERIEUR(S) L'ACTION NE PEUT COMMENCER AVANT D'AVOIR RECU L'AVAIL DE L'IEEN DE LA CIRCONSCRIPTION

ACTIVITE SUPPORT :
LOCALISATION DE L'ACTION

DE NOMINATION DE L'ECOLE)			
CLASSE(S) CONCERNÉE(S)	CLASSE (S) DE MME, Mlle, M :	NIVEAU DE CLASSE	Nb ÉLÈVES

2. ORGANISATION GENERALE

<u>DUREE DE L'ACTION</u>	DU AU
<u>NOMBRE DE SEANCES</u>	MODULE DE SEANCES DE MINUTES (SOIT HEURES DE PRATIQUE)
<u>JOURS ET HORAIRES</u>	
<u>LIEUX DE PRATIQUE</u>	
<u>TRANSPORT EVENTUEL</u>	

3. ORGANISATION PEDAGOGIQUE

DATE DE LA CONVENTION SIGNÉE EN AMONT DE L'ACTION :

LIAISON AVEC LES PROGRAMMES			
OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DU PROJET D'ECOLE			
ORGANISATION PEDAGOGIQUE AU COURS DU MODULE			
ORGANISATION(S) DE LA CLASSE	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 33%;"><i>FONCTIONNEMENT EN CLASSE ENTIERE</i></td> <td style="width: 33%;"><i>CLASSE SCINDEE EN PLUSIEURS GROUPES</i></td> </tr> </table>	<i>FONCTIONNEMENT EN CLASSE ENTIERE</i>	<i>CLASSE SCINDEE EN PLUSIEURS GROUPES</i>
<i>FONCTIONNEMENT EN CLASSE ENTIERE</i>	<i>CLASSE SCINDEE EN PLUSIEURS GROUPES</i>		
PREVUE(S) AVEC MISE EN REGARD DES ROLES DE CHACUN (MAITRE ET IE)			

	<u>PLACE ET ROLE DU MAITRE</u>	<u>PLACE ET ROLE DU MAITRE</u> <i>LE MAITRE PREND EN CHARGE UN GROUPE</i> <i>LE MAITRE N'A EN CHARGE AUCUN GROUPE EN PARTICULIER ET ASSURE LA COORDINATION DE L'ENSEMBLE</i>
	<u>PLACE ET ROLE DU (DES) INTERVENANT(S)</u>	<u>PLACE ET ROLE DU (DES) INTERVENANT(S)</u>

MODALITES D'EVALUATION PREVUES AU FIL DU MODULE EN FONCTION DES CRITERES DE REUSSITE FIXES INITIALEMENT	
INDICATEURS CHOISIS POUR S'ASSURER DE LA PROGRESSION DES ELEVES	

4. NOM ET QUALIFICATION DES INTERVENANTS EXTERIEURS *

NOM	PRENOM	TITULAIRE DU... <i>DONNER LE DIPLOME DE REFERENCE</i>	EMPLOYEUR	NE RIEN ECRIRE		
				<i>DANS CES COLONNES</i>		REFUSE

* POUR UNE PREMIERE DEMANDE CONCERNANT UNE DE CES PERSONNES, PRENDRE CONTACT AVEC L'IEN DE VOTRE CIRCONSCRIPTION

DATE ET SIGNATURE ENSEIGNANT(S)	INTERVENANT(S)
AVIS ET SIGNATURE DU DIRECTEUR (TRICE),	
AVIS ET SIGNATURE DE L'I.E.N.	
POUR LE DASEN, DECISION DE L'I E.N. AGREMENT ACCORDE - REFUSE LE.....	

L'ensemble des documents est à transmettre à l'I.E.N. de la circonscription, EN DEUX EXEMPLAIRES



VOLET

EPS

DU PROJET D'ECOLE

ANNEE SCOLAIRE
2012 / 2013

AIDE A LA CONCEPTION DES PROJETS :

- Ce dossier est complété par des annexes qui peuvent être consultées sur le site internet de la Direction académique de Vaucluse : <http://pedagogie.ia84.ac-aix-marseille.fr>
- Chaque circonscription d'IEN définit le cadre local des « contraintes ressources » en cas de recours à des Intervenants Extérieurs : prendre l'attache de votre CP EPS (calendrier).
 - **ACTIVITES AQUATIQUES** : procédures allégées. Un « dispositif cadre » propre à chaque bassin a été décliné par l'équipe EPS. Prendre contact avec le CP EPS.
 - **RECOURS aux ETAPS**: idem ci-dessus dans certaines communes.

NB : le « dispositif cadre », quand il existe, remplace la fiche « projet d'intervention ».

SOMMAIRE

- 1 Programmation de cycle Page 1 (.maternelle) ou 3 (élémentaire)
- 2 Programmation de classe* Page 2 (maternelle) ou 4 (élémentaire)
(*Ce document doit IMPERATIVEMENT accompagner toute éventuelle demande de co-intervention : cf. ci-dessous)
- 3 Fiches « projet d'intervention »
(= document à compléter pour toute demande de co-intervention hors « dispositif-cadre »)
Pages 5 et 6 (+11 si recours à des bénévoles): pour une demande d'intervention qui porte sur une seule APS
Pages 7 à 10 (+11 si recours à des bénévoles) : pour une demande d'intervention qui concerne plusieurs APS
- 4 Annexe «Projet associatif USEP» (pour les écoles affiliées uniquement) pages 12 et 13

ECOLE : _____

NIVEAU DE CLASSE : PS / MS / GS

NOM DE L'ENSEIGNANT(E) _____

PROGRAMMATION DE CLASSE MATERNELLE

1 fiche par classe

Périodes « Pratique quotidienne ... »	1 SEPTEMBRE OCTOBRE	2 NOVEMBRE DECEMBRE	3 JANVIER FEVRIER	4 MARS AVRIL	5 MAI JUN
TEMPS FORTS (rencontres , classe de découverte..) COMPETENCES					
Adapter ses déplacements à des environnements ou des contraintes variées					
S'opposer individuellement ou collectivement, accepter les contraintes collectives					
S'exprimer sur un rythme musical ou non, avec un engin ou non ; Exprimer des sentiments et des émotions par le geste et le déplacement					
Se repérer et se déplacer dans l'espace	<i>Acquérir une image orientée de son corps grâce aux diverses activités...</i> (Devant, Derrière, Dessus, Dessous, A droite, A gauche, Loin, Près)				
Décrire ou représenter un parcours simple	Tisser des liens avec d'autres domaines : - « S'approprier le langage » - « Découvrir l'écrit » - « Découvrir le monde »				

Ecole :

*Encadrer en rouge les activités
avec intervenants extérieurs*

Nom de l'enseignant:

PROGRAMMATION DE CLASSE ELEMENTAIRE

1 fiche par classe
à envoyer en septembre au plus tard

Nb. d'heures EPS :108h

Nombre d'heures avec Intervenant Extérieur : _____

Périodes (préciser les dates)	1	2	3	4	5
	DU _____ AU _____	DU _____ AU _____	DU _____ AU _____	DU _____ AU _____	DU _____ AU _____
Temps forts (rencontres , classe de découverte..)					
C omp té t e n c e s s p é c i f i q u e s	Réaliser une performance mesurée				
	Concevoir et réaliser des actions à visée artistique, esthétique ou expressive				
	S'opposer individuellement ou collectivement				
	Adapter ses déplacements à différents types d'environnements				
Capacités et Connaissances	Capacités :Etre capable dans diverses situations de... : 1. S'engager (lucidement) dans l'action 2. Construire un projet d'action 3. (Identifier), Mesurer et apprécier les effets de l'activité 4. Appliquer (et construire) des principes de vie collective, (respecter des règles)			Connaissances :Avoir compris et retenu que l'on peut acquérir: - des connaissances spécifiques dans l'activité physique et sportive (sensations, émotions, savoirs sur les techniques de réalisation d'actions spécifiques...) - des savoirs précis sur les différentes activités physiques et sportives rencontrées	

« Les compétences sont de nature identique, mais se situent à des niveaux de maîtrise différents et dans des activités différentes



action interne du projet d'école sollicitant l'aide technique d'intervenant(s) extérieur(s)
L'action ne peut commencer avant d'avoir reçu l'aval de l'IEN de la circonscription



1. LOCALISATION DE L'ACTION

1.1 DENOMINATION DE L'ECOLE)			
CLASSE(S) CONCERNÉE(S)	CLASSE (S) DE MME, MLLE, M :	NIVEAU DE CLASSE	Nb ELEVES
		
		

2. ORGANISATION GENERALE

DATE DE LA REUNION DE CONCERTATION REGLEMENTAIRE EN AMONT DE L'ACTION :

2.1 PERIODES DE L'ANNEE	1	2	3	4	5
	DU----- AU-----	DU----- AU-----	DU----- AU-----	DU----- AU-----	DU----- AU-----
2.2 ACTIVITE PRATIQUEE					
2.3 JOURS ET HORAIRES					
2.4 LIEUX DE PRATIQUE(*)					
2.5 NB MINIMUM D'ADULTES QUALIFIES PREVUS					
2.6 NOMBRE DE SEANCES	<input type="checkbox"/> SEANCES SOITHEURES DE PRATIQUE				
2.7	<input type="checkbox"/> A PIED		<input type="checkbox"/> BUS		<input type="checkbox"/> VELO

(*)Précisez type (gymnase, cour de l'école, piscine, stade...) et nom du lieu (ex : Gymnase Barbière)

NOM ET QUALIFICATION DES INTERVENANTS EXTERIEURS (*)

NOM	PRENOM	TITULAIRE, ETAPS (CAT. A OU B)	CONTRACTUEL VACATAIRE (NATURE DU BE OU QUALITE)	NE RIEN ECRIRE DANS CES COLONNES	
				VALIDE	REFUSE

RECOURS A DES BENEVOLES QUALIFIES : OUI / NON SI OUI COMPLETER LE TABLEAU CI-JOINT (ANNEXE PAGE 11)

(*) POUR UNE PREMIERE DEMANDE CONCERNANT UNE DE CES PERSONNES,
PRENDRE CONTACT AVEC LE CONSEILLER PEDAGOGIQUE EN EPS DE VOTRE CIRCONSCRIPTION

3. ORGANISATION PEDAGOGIQUE

PERIODE 1	DU----- AU -----	ACTIVITE SUPPORT	
3.1 LIAISON AVEC LES PROGRAMMES OBJECTIFS DE L'ACTION			
3.2 PRECISIONS SUR L'EVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA CLASSE AU COURS DU MODULE			
3.3 ORGANISATION(S) DE LA CLASSE PREVUE(S) <i>cf. p 11 de la circ.99 .136</i> AVEC MISE EN REGARD DES ROLES DE CHACUN (MAITRE ET IE)	<input type="checkbox"/> <i>FONCTIONNEMENT EN CLASSE ENTIERE</i> <u>PLACE ET ROLE DU MAITRE</u> <u>PLACE ET ROLE DU (DES) INTERVENANT(S)</u>	<input type="checkbox"/> <i>CLASSE SCINDEE EN PLUSIEURS GROUPES</i> <u>PLACE ET ROLE DU MAITRE</u> <input type="checkbox"/> <i>E MAITRE PREND EN CHARGE UN GROUPE</i> <input type="checkbox"/> <i>E MAITRE N'A EN CHARGE AUCUN GROUPE EN PARTICULIER ET ASSURE LA COORDINATION DE L'ENSEMBLE</i> <u>PLACE ET ROLE DU (DES) INTERVENANT(S)</u>	
3.4 MODALITES D'EVALUATION PREVUES AU FIL DU MODULE			

PERIODE 2	DU----- AU -----	ACTIVITE SUPPORT	
4.1 LIAISON AVEC LES PROGRAMMES OBJECTIFS DE L'ACTION			
4.2 PRECISIONS SUR L'EVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA CLASSE AU COURS DU MODULE			
4.3 ORGANISATION(S) DE LA CLASSE PREVUE(S) <i>cf. p 11 de la circ.99 .136</i> AVEC MISE EN REGARD DES ROLES DE CHACUN (MAITRE ET IE)	<input type="checkbox"/> <i>FONCTIONNEMENT EN CLASSE ENTIERE</i> <u>PLACE ET ROLE DU MAITRE</u> <u>PLACE ET ROLE DU (DES) INTERVENANT(S)</u>	<input type="checkbox"/> <i>CLASSE SCINDEE EN PLUSIEURS GROUPES</i> <u>PLACE ET ROLE DU MAITRE</u> <input type="checkbox"/> <i>E MAITRE PREND EN CHARGE UN GROUPE</i> <input type="checkbox"/> <i>E MAITRE N'A EN CHARGE AUCUN GROUPE EN PARTICULIER ET ASSURE LA COORDINATION DE L'ENSEMBLE</i> <u>PLACE ET ROLE DU (DES) INTERVENANT(S)</u>	
4.4 MODALITES D'EVALUATION PREVUES AU FIL DU MODULE			

PERIODE 5	DU----- AU ----- -----	ACTIVITE SUPPORT	-----
7.1 LIAISON AVEC LES PROGRAMMES OBJECTIFS DE L'ACTION			
7.2 PRECISIONS SUR L'EVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA CLASSE AU COURS DU MODULE			
7.3 ORGANISATION(S) DE LA CLASSE PREVUE(S) <i>cf. p 11 de la circ.99.136</i> AVEC MISE EN REGARD DES ROLES DE CHACUN (MAITRE ET IE)	<input type="checkbox"/> FONCTIONNEMENT EN CLASSE ENTIERE	<input type="checkbox"/> CLASSE SCINDEE EN PLUSIEURS GROUPES	
	<u>PLACE ET ROLE DU MAITRE</u> <u>PLACE ET ROLE DU (DES) INTERVENANT(S)</u>	<u>PLACE ET ROLE DU MAITRE</u> <input type="checkbox"/> E MAITRE PREND EN CHARGE UN GROUPE <input type="checkbox"/> E MAITRE N'A EN CHARGE AUCUN GROUPE EN PARTICULIER ET ASSURE LA COORDINATION DE L'ENSEMBLE <u>PLACE ET ROLE DU (DES) INTERVENANT(S)</u>	
7.4 MODALITES D'EVALUATION PREVUES AU FIL DU MODULE			

4. SIGNATURES, AVIS, DECISION

DATE ET SIGNATURE ENSEIGNANT(S)	INTERVENANT(S)
AVIS ET SIGNATURE DU DIRECTEUR (TRICE),	
AVIS ET SIGNATURE DE L'I.E.N.	POUR LE DASEN., DECISION DE L'I.E.N. AGREMENT ACCORDE REFUSE LE

L'ensemble des documents est à transmettre à l'I.E.N. de la circonscription, EN DEUX EXEMPLAIRES,

1 SEMAINE AU MOINS AVANT LE DEBUT DE L'ACTION

VOLET

ART ET CULTURE

DU PROJET D'ECOLE

Année scolaire 2012-2013

AIDE A LA CONCEPTION DES PROJETS

- Progressivement des pistes disponibles sur le site de la Direction académique de Vaucluse : <http://pedagogie.ia84.ac-aix-marseille.fr> onglet Art et Culture.

Sommaire :

- L'enseignement de l'Histoire des Arts
- Programmation de classe annuelle
- Programmation de cycle **pour trois ans**
- Projet d'intervention

Le cadre réglementaire

- *Organisation de l'enseignement de l'histoire des arts* - Bulletin officiel n°32 du 28 août 2008
- *Histoire des arts, liste d'exemples d'œuvres* - Ressources – Eduscol – septembre 2008
- *Protocole d'accord du 8-12-2010 sur la propriété intellectuelle* - Bulletin officiel n°7 du 17 février 2011

L'enseignement de l'histoire des arts à l'école

Ce n'est pas...

Une discipline en plus des autres qui s'inscrit dans l'emploi du temps. Ce n'est pas une organisation essentiellement chronologique comme une fin en soi.

La transdisciplinarité et l'interdisciplinarité

Le développement d'une culture partagée, les rencontres sensibles avec des œuvres, des moments d'expression artistique même modestes doivent trouver leur place dans la transdisciplinarité. Les éléments de la culture humaniste, l'EPS, et la maîtrise de la langue sont des domaines privilégiés. Selon les œuvres, la géométrie peut également être une entrée intéressante.

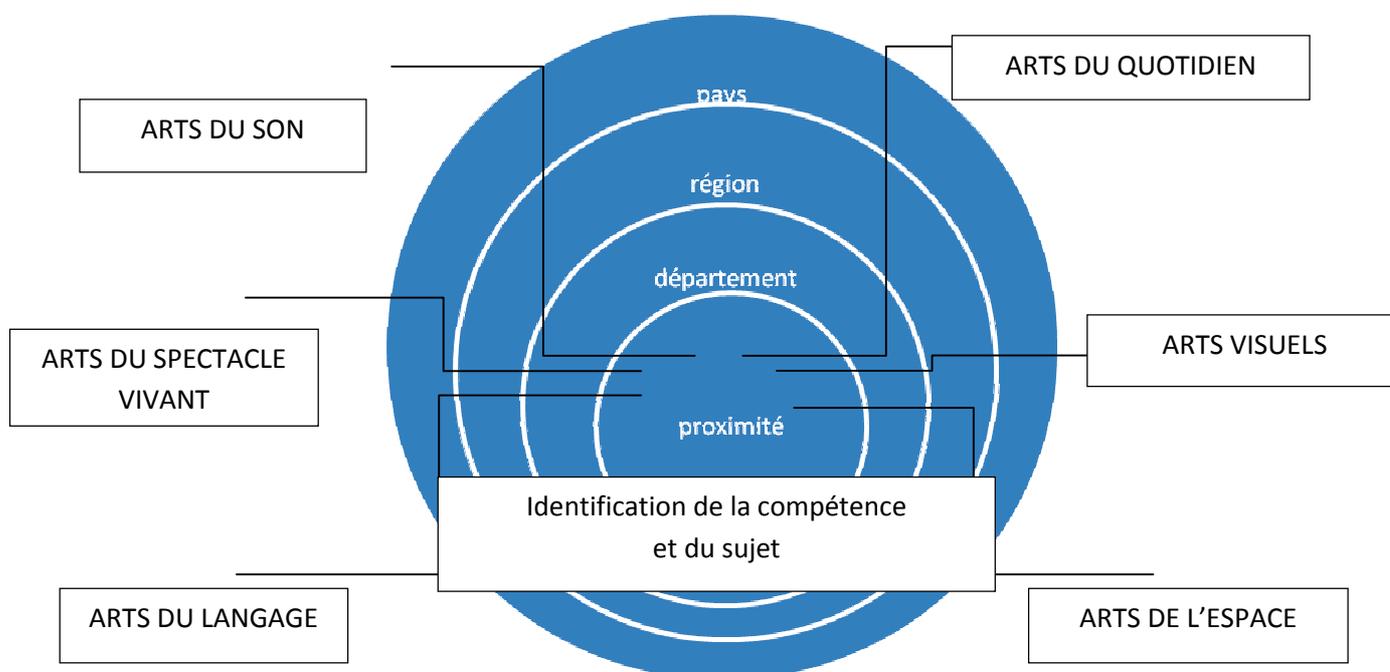
Pour favoriser cette manière d'envisager les apprentissages, il est indispensable que chaque enseignant fasse la démarche de développer sa propre culture dans les six domaines et qu'il y cherche un ancrage artistique pour les notions abordées en classe.

Cette interdisciplinarité devrait être plus présente de manière à utiliser la langue, par exemple, comme moyen et non comme finalité, excepté lorsque c'est l'intention réelle notamment dans une approche des arts du langage.

La plupart des séances présentées et décrites devraient privilégier cette entrée dès le cycle 1 de manière progressive puis systématique au cycle 3. Il est essentiel de favoriser l'ensemble des entrées liées à la culture humaniste (Compétence 5 du SCC).

La proximité

La rencontre avec une production artistique doit être sensible et chargée d'émotions. La première démarche est d'utiliser ce qui est **à proximité de l'école** de manière à permettre de s'inscrire dans la réalité et non dans démarche virtuelle. Ensuite, les œuvres de référence proposées devront être mises en lien avec ces éléments de proximité. Ils prendront du sens pour l'élève et il lui sera également permis de les revoir par ses propres moyens. De cette manière, la fréquentation de l'art prend sa réelle dimension historique, contextuelle et citoyenne.



L'identification de la ou les compétences à travailler, puis du thème porteur, doivent être déclinés selon les six domaines et positionnés sur une frise chronologie. Il est indispensable d'expliquer à l'élève l'impact du contexte sur les choix esthétiques, politiques de l'œuvre qui lui est donnée à voir.

Le carnet personnel d'histoire des arts

Ce n'est pas...

Une compilation de fiches que l'élève va apprendre. Un catalogue d'œuvres sans lien entre elles ou avec d'autres domaines d'apprentissage.

Le parcours culturel de l'élève

Tout au long de sa scolarité, l'élève doit fréquenter les œuvres d'art et ceci dès l'école maternelle. Les productions « à la manière de » ne doivent plus être des entrées privilégiées. La production identique est dénuée d'intérêt puisqu'elle ne permet pas à chacun de s'exprimer ou de traduire des intentions ou des émotions. Il n'est pas demandé à chaque élève de connaître de manière exhaustive un courant ou une période, mais d'abord d'avoir des repères forts, ancrés dans la chronologie de l'histoire humaine.

Ce parcours doit être organisé pour ce qui concerne les repères essentiels proposés dans la circulaire de 2008 et la liste de référence. Bien sûr, ce n'est pas exhaustif puisque cela ne prend pas en compte les **ressources de proximité** qui doivent être **les premières à être fréquentées**. Ensuite le parcours devra être enrichi chaque année. Cela signifie que l'élève doit fréquenter des œuvres diverses mais doit également avoir la possibilité de revenir une seconde fois sur une œuvre fondamentale.

Chaque rencontre doit être un événement et donner l'occasion à l'élève d'apprendre, de faire des liens, lui laisser ce temps et les moyens de le faire. Au cycle 3, l'utilisation de la BCD et d'Internet sont alors des ressources essentielles pour qu'il se construise une culture générale personnelle mais également partagée.

Le support

C'est dans le carnet personnel d'histoire des arts que l'élève sera amené à mettre la mémoire de ces liens, de ces émotions, de ces moments privilégiés. A l'instar du carnet d'expériences en sciences, c'est son outil et non un outil standardisé pour l'ensemble d'une classe ou d'une école. Le support est déterminé par l'équipe pédagogique, mais ensuite la manière dont l'élève va traduire sa rencontre avec l'œuvre lui appartient. C'est avant tout un « **déclencheur de mémoire** » à travers la connaissance.

Il faut permettre à l'élève de construire des repères exacts et solides. La présence d'une frise chronologique est indispensable comme outil et non comme finalité. Des éléments de la biographie d'un auteur peuvent avoir leur importance. La vie de Picasso donne du sens à son œuvre, à l'émergence du cubisme et surtout à des œuvres telles que Guernica replacée dans le contexte historique et politique. Le Cri de Munch, si souvent utilisé comme illustration, a une résonance toute particulière dans la vie personnelle de ce peintre.

C'est cette complexité que l'histoire des arts permet de comprendre. Chaque élève de cycle 3 qui quitte l'école élémentaire doit avoir ce bagage culturel afin qu'il ait à cœur de l'enrichir dans le cadre scolaire mais également à l'extérieur de ce cadre.

C'est une démarche complexe parce qu'elle implique un engagement de l'enseignant et une démarche de recherche personnelle. La culture générale des enseignants est une réalité reconnue et fait partie des compétences attendues du référentiel de compétences du professeur des écoles. Il n'est nullement demandé à chacun de devenir historien de l'art, ni expert en musique, peinture, architecture, théâtre... mais d'avoir les références de base, d'avoir compris leur place dans l'histoire humaine et de pouvoir laisser les élèves exprimer leurs émotions tout en s'assurant de l'acquisition des compétences attendues.

Cela implique une réflexion essentielle sur la manière d'appréhender ces compétences, et c'est sans doute un levier fondamental pour travailler en équipe et faire évoluer les pratiques.

Dans le carnet personnel d'histoire des arts il y a :

<p>Des traces : Des dessins, des peintures de petite taille Des échantillons de travail Des photos photocopiées de travaux collectifs Des petits objets</p>	<p>Des images : Des photographies faites lors de sorties De tableaux, de monuments, de films, de sorties ... Sous forme de photographies, photocopies, vignettes découpées avec les restrictions énoncées dans le protocole de 2010... Issues de sorties (tickets de concerts, de spectacle), de livres, d'Internet ... Cartes mémoire des concerts</p>	<p>Des ressources dématérialisées : Des adresses de sites sur lesquels on peut voir ou entendre les œuvres concernées</p>
<p>Des extraits sonores : Extraits d'œuvres (moins de 30 secondes pour des problèmes de droits) Enregistrements d'élèves (créations, chorale, autres)</p>	<p>Des textes : Des textes de chansons, des poésies, des extraits littéraires, des citations ... Rédigés par l'élève, un groupe d'élève, la classe ... Des articles de journaux, dépliants touristiques, trouvés sur Internet ... ou rédigés en classes</p>	<p>Des ressources : L'identification des ressources de la BCD, de la bibliothèque municipale</p>

L'utilisation des nouvelles technologies

La reproduction des œuvres d'art répond aux exigences de la loi en matière de propriété intellectuelle. Il n'est pas possible de tout reproduire. La vocation du carnet d'histoire des arts n'est pas de faire un catalogue des œuvres rencontrées. Le fait de garder la **mémoire** peut prendre des formes variées qui permettront l'expression de chacun. L'utilisation des ressources numériques pour voir et consulter des fonds d'œuvres permet la projection à des fins d'apprentissage, la consultation individuelle mais pas la reproduction systématique. Les œuvres sonores sont très protégées, et il n'est pas possible de les reproduire dans un cadre légal. Il est donc souhaitable que chaque école s'équipe progressivement et puisse utiliser les ressources écoutables en ligne.

Les ressources du Scéren mettent à la disposition des enseignants des outils pour l'utilisation en classe lorsque l'on ne peut bénéficier d'une connexion Internet.

Ainsi la rencontre sensible, réfléchie, construite avec les œuvres devrait permettre à tout élève de posséder des référents culturels. Cette rencontre sera également le prétexte systématique d'utiliser des compétences liées aux nouvelles technologies...

Les documents du projet d'école et des projets en classe

Les programmations de cycles doivent permettre de noter, sous forme de croix, les périodes privilégiées en fonction de tel ou tel cycle.

Ensuite les programmations de classe permettent d'identifier les œuvres envisagées et servent également à la fin de l'année pour faire le bilan de ce qui a été vu.

Si vous sollicitez un intervenant extérieur régulier (plus d'une séance), vous devez utiliser le document « projet d'intervention » et le mentionner dans le volet obligatoire. Toutefois, ces interventions ne peuvent constituer le volet spécifique. Vous devez avoir un véritable projet qui va au-delà des interventions extérieures.

La demande d'intervention doit être transmise séparément du projet d'école.

Afin d'en faciliter l'usage, les documents joints pourront être téléchargés en format .doc et utilisés sans modification de la trame.

*Encadrer en rouge les
activités
avec intervenants extérieurs*

Ecole :

Nom de
l'enseignant:

**PROGRAMMATION DE CLASSE EN
HISTOIRE DES ARTS**

1 fiche par classe
à envoyer le **30 juin 2012** au plus tard

DOMAINES		1	2	3	4	5	6
		LES ARTS DU SON	LES ARTS DU SPECTACLE VIVANT	LES ARTS VISUELS	LES ARTS DU QUOTIDIEN	LES ARTS DE L'ESPACE	LES ARTS DU LANGAGE
	Temps forts (rencontres, classe de découverte, APA..)						
P E R I O D E S H I S T O R I Q U E S	Préhistoire						
	Antiquité gallo-romaine						
	Moyen Age						
	Epoque moderne						
	XIXème						
	XXème						

Il suffit de mettre des croix dans les cases identifiées par le conseil de cycle comme des priorités

PROGRAMMATION HISTOIRE DES ARTS DU CYCLE _____ (=C2, C3 : 1 fiche par cycle)

		CLASSE 1 niveau :	CLASSE 2 niveau :	CLASSE 3 niveau :	CLASSE 4 niveau :	CLASSE 5 niveau :
Arts de l'espace	Préhistoire Antiquité					
	Moyen âge					
	Epoque moderne					
	XIXème					
	XXème					
Arts du langage	Préhistoire Antiquité					
	Moyen âge					
	Epoque moderne					
	XIXème					
	XXème					
Arts du quotidien	Préhistoire Antiquité					
	Moyen âge					
	Epoque moderne					
	XIXème					
	XXème					
Arts du son	Préhistoire Antiquité					
	Moyen âge					
	Epoque moderne					
	XIXème					
	XXème					
Arts du spectacle vivant	Préhistoire Antiquité					
	Moyen âge					
	Epoque moderne					
	XIXème					
	XXème					
Arts du visuel	Préhistoire Antiquité					
	Moyen âge					
	Epoque moderne					
	XIXème					
	XXème					

IDENTIFICATION DES QUALIFICATIONS ET GESTION DES INTERVENANTS

(prendre appui sur la circulaire départementale concernant les intervenants extérieurs)

Activités supports	Type d'intervention	Domaine d'enseignement	Qualification	DOCUMENT NECESSAIRE	Agrément	Avis directeur	Information IEN de circonscription	Accord IEN de circonscription	IEN chargé de mission	Agrément IA
Echecs	Ponctuelle	Action culturelle		« projet d'intervention »		X	X			
	Régulière		Licencié auprès de la fédération de tutelle		X	X		X		
Arts visuels	Ponctuelle	Action culturelle	« être en activité professionnelle artistique repérée par la DRAC »	« projet d'intervention »		X	X			
	Régulière				X	X		X	X	X
	Régulière							X	X	X
Musique	Ponctuelle	Action culturelle	DUMI	« projet d'intervention »		X	X			
	Régulière				X	X		X		
Théâtre	Ponctuelle	Action culturelle	« être en activité professionnelle artistique repérée par la DRAC », Cie référencée DRAC, directeur de théâtre, intervenant OCCE	« projet d'intervention »		X	X			
	Régulière				X	X		X	X	X
Lecture et production de textes	Ponctuelle	Action culturelle	<i>Avoir publié au moins un livre à compte d'auteur ; avoir une action identifiée</i>	« projet d'intervention »		X	X			
	Régulière				X	X		X		

DIRECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE CIRCONSCRIPTION DE	PROJET D'INTERVENTION EN	ANNEE SCOLAIRE : 2012-2013
---	-----------------------------------	----------------------------

ACTION INTERNE DU PROJET D'ECOLE SOLLICITANT L'AIDE TECHNIQUE

D'INTERVENANT (S) EXTERIEUR(S) L'ACTION NE PEUT COMMENCER AVANT D'AVOIR RECU L'AVAIL DE L'IEEN DE LA CIRCONSCRIPTION

ACTIVITE SUPPORT :

LOCALISATION DE L'ACTION

DENOMINATION DE L'ECOLE)			
CLASSE(S) CONCERNÉE(S)	CLASSE (S) DE MME, MILLE, M :	NIVEAU DE CLASSE	Nb ELEVES

2. ORGANISATION GENERALE

<u>DUREE DE L'ACTION</u>	DU AU
<u>NOMBRE DE SEANCES</u>	MODULE DE SEANCES DE MINUTES (SOIT HEURES DE PRATIQUE)
<u>JOURS ET HORAIRES</u>	
<u>LIEUX DE PRATIQUE</u>	
<u>TRANSPORT EVENTUEL</u>	

3. ORGANISATION PEDAGOGIQUE

DATE DE LA CONVENTION SIGNEE EN AMONT DE L'ACTION :

<u>LIAISON AVEC LES PROGRAMMES</u>	
<u>OBJECTIFS DE L'ACTION AU REGARD DU PROJET D'ECOLE</u>	
<u>ORGANISATION PEDAGOGIQUE AU COURS DU MODULE</u>	

ORGANISATION(S) DE LA CLASSE

FONCTIONNEMENT EN CLASSE ENTIERE

CLASSE SCINDEE EN PLUSIEURS GROUPES

PREVUE(S) AVEC MISE EN REGARD DES ROLES DE CHACUN (MAITRE ET IE)

PLACE ET ROLE DU MAITRE

PLACE ET ROLE DU MAITRE

LE MAITRE PREND EN CHARGE UN GROUPE

LE MAITRE N'A EN CHARGE AUCUN GROUPE EN PARTICULIER ET ASSURE LA COORDINATION DE L'ENSEMBLE

	PLACE ET ROLE DU (DES) INTERVENANT(S)	PLACE ET ROLE DU (DES) INTERVENANT(S)
--	---------------------------------------	---------------------------------------

MODALITES D'ÉVALUATION	
QUELLES COMPETENCES SERONT ÉVALUÉES ?	

4. NOM ET QUALIFICATION DES INTERVENANTS EXTERIEURS *

NOM	PRENOM	TITULAIRE DU... <i>DONNER LE DIPLOME DE REFERENCE</i>	EMPLOYEUR	NE RIEN ECRIRE DANS CES COLONNES		
						REFUSE

* POUR UNE PREMIERE DEMANDE CONCERNANT UNE DE CES PERSONNES, PRENDRE CONTACT AVEC L'IEN DE VOTRE CIRCONSCRIPTION

DATE ET SIGNATURE ENSEIGNANT(S)	INTERVENANT(S)
AVIS ET SIGNATURE DU DIRECTEUR (TRICE),	
AVIS ET SIGNATURE DE L'I.E.N.	
POUR LE DASEN., DECISION DE L'I E.N. AGREMENT ACCORDE - REFUSE LE.....	

L'ensemble des documents est à transmettre à l'I.E.N. de la circonscription, EN DEUX EXEMPLAIRES,
2 SEMAINES AVANT LE DEBUT DE L'ACTION